

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 741 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mohamed Nour.

n° 741

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date de publication
21 juillet 1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vull'avis émis par le Conseil de santé en date du 6 juillet 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Djibouti, est accordé à Mohamed Nour, préposé des douanes 6 échelon. Art, 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, PH. SIRIEX.